

Exercice 2018
Assemblée générale ordinaire
29 mai 2019

Table des matières

A. RAPPORT DE GESTION	3
1. Evénements marquants au cours de l'exercice écoulé, évolution de l'organisation et des participations	3
2. Filiales directes et indirectes.....	6
3. Evénements importants survenus depuis la clôture – Perspectives d'avenir de la société et du groupe Promontoria MMB.....	7
4. Activités de la société	8
5. Résultats sociaux.....	9
6. Proposition d'affectation du résultat	9
7. Information sur les délais de paiement	10
8. Modification des statuts de la société	10
9. Activités en matière de recherche et développement	10
10. Actionnariat salarié – délégations consenties en matière d'augmentation de capital.....	10
11. Résultats consolidés.....	10
12. Information sur les risques	11
13. Autres informations – lutte contre l'évasion et la fraude fiscale.....	12
B. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	14
1. Les comptes sociaux, la conduite des affaires sociales et le contrôle interne.....	14
2. Modalités d'exercice de la direction générale	14
3. Information concernant les dirigeants et membres du Conseil administration au titre de l'exercice 2018 15	
4. Conventions réglementées	16
5. Récapitulatif des délégations consenties en matière d'augmentation de capital	17
6. Politique de rémunération.....	17
7. Audit énergétique – Déclaration de performance extra-financière	17
Annexe 1 – Organigramme du groupe Promontoria MMB au 31 décembre 2018.....	19
Annexe 2 – Gouvernance de la société Promontoria MMB au 31 décembre 2018.....	20
Annexe 3 – Activités des filiales de Promontoria MMB au 31 décembre 2018	21
Liste des sociétés au 31 décembre 2018	21
My Money Bank.....	22
Somafi-Soguafi.....	23
Société réunionnaise de financement – Sorefi	24
Socalfi.....	25
MMB SCF	26
BESV	27
Annexe 4 – Comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018	30
Annexe 5 – Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018	31
Annexe 6 – Décisions soumises à l'associé unique	33
Annexe 7 – Déclaration de performance extra-financière.....	35
Annexe 8 - Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière	36

A. RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2018

Cher Associé,

Le présent rapport, qui vous est soumis conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, a pour objet de vous exposer l'activité de la société Promontoria MMB (ci-après la « **Société** » ou « **PMMB** »), ainsi que celle de ses filiales directes et indirectes (ci-après désignées, ensemble avec Promontoria MMB, le « **Groupe Promontoria MMB** », « **Groupe PMMB** » ou « **My Money Group** ») au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, les résultats sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018, les perspectives d'avenir, ainsi que toutes autres informations prescrites par la loi.

Connaissance prise de ce rapport, vous aurez à vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Ce rapport, ceux des commissaires aux comptes, ainsi que les comptes sociaux et consolidés annuels et les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires ou statutaires, ce dont il vous sera demandé de donner acte.

Par ailleurs, nous vous indiquons que le Rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi conformément à l'article L.225-37-4 du code de commerce, est joint au présent Rapport.

Nous vous rappelons que la Société est une compagnie financière holding régie par les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des compagnies financières holdings (article L. 517-1 du Code monétaire et financier).

1. Evénements marquants au cours de l'exercice écoulé, évolution de l'organisation et des participations

Promontoria MMB est, à la date de rédaction du présent rapport, une filiale de la société Promontoria Holding 101 B.V (Pays-Bas), affiliée aux fonds d'investissement Cerberus Capital Management.

• Evénements concernant Promontoria MMB

Acquisition du groupe BESV

Le 28 décembre 2018, Promontoria MMB a procédé à l'acquisition de la Banque Espirito Santo et de Vénétie (BESV) et de ses filiales, groupe bancaire français spécialisé dans le financement des entreprises.

Cette opération, annoncée en juin 2018 par l'actionnaire majoritaire de BESV, Novo Banco, constitue une opportunité pour My Money Group d'étendre sa gamme de produits et de diversifier ses activités vers la banque commerciale.

La BESV est une banque française, spécialisée en conseil, en financement et en services bancaires majoritairement à destination des entreprises. Proche de ses clients, elle les conseille et les accompagne en leur proposant des solutions de financement adaptées à leurs projets et une large gamme de services. La BESV opère dans des domaines variés : Relations Entreprises, Financements Structurés/LBO, Immobilier Professionnel, Financement de l'Audiovisuel, Banque Privée et Services aux entreprises en difficulté.

Nouvelle identité « My Money Group »

L'année 2018 a permis au groupe Promontoria MMB d'affirmer, sous la nouvelle appellation My Money Group, son indépendance et son identité.

Mise en place d'une nouvelle intégration fiscale dont Promontoria MMB est la tête de groupe

Il a été mis en place une nouvelle intégration fiscale dont Promontoria MMB est la tête de groupe pour l'exercice 2018.

Les conventions d'intégration fiscale ont été signées avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018 en date du :

- 16 novembre 2018 avec la société My Money Bank ;

- 29 novembre 2018 avec la société Sorefi ;
- 29 novembre 2018 avec la société Somafi-Soguafi.

• Événements concernant les filiales directes ou indirectes de Promontoria MMB

My Money Bank

Projet Puma

En application des orientations stratégiques de My Money Bank, notamment son recentrage opéré depuis plusieurs années sur ses activités à forte rentabilité, la Société a cédé l'activité « Auto Métropole » à Financo, appartenant au groupe Crédit Mutuel Arkéa, l'un des acteurs majeurs du crédit à la consommation sur le marché français. L'acte de cession de fonds de commerce et de créances a été signé entre My Money Bank et Financo le 25 janvier 2018 et la réalisation de la cession a eu lieu le 1^{er} juin 2018.

Réorganisation – projet Swing

Dans un souci de simplification de l'organisation de la Société et d'une meilleure adaptation de ses services aux nouvelles attentes de la clientèle, il a été décidé de regrouper et rapprocher les équipes pour gagner en agilité, améliorer la rapidité d'exécution et ajuster les frais généraux à la taille de la Société. Cette stratégie s'est concentrée sur 3 axes de transformation :

- regroupement d'équipes de Paris-la-Défense sur le centre d'excellence opérationnelle à Nantes ;
- structuration de la Direction informatique autour de trois pôles « métiers » ;
- optimisation de l'organisation des services opérationnels afin de bénéficier pleinement de la transformation digitale et de gains de productivité.

Création d'une filiale de My Money Bank ayant le statut de société de crédit foncier

A l'effet de consolider son autonomie en matière de refinancement, en élargissant ses sources de financement et diversifiant sa base d'investisseurs, My Money Bank s'est dotée d'une filiale ayant le statut de « société de crédit foncier ». Cette filiale a pour objectif premier de refinancer l'activité de regroupement de crédits hypothécaires, soit l'activité principale de My Money Bank. Au-delà, il pourrait être envisagé de refinancer d'autres portefeuilles d'actifs éligibles dont My Money Bank pourrait faire l'acquisition.

La société MMB SCF ainsi créée a opéré sa première émission d'obligations foncières au quatrième trimestre de l'année 2018 pour un montant de 500 millions d'euros.

Fermeture du réseau d'agences commerciales

Dans la continuité de la réorganisation de son réseau de vente, la Société a procédé à la fermeture de ses agences commerciales.

La Société opère désormais sur deux sites : son siège social situé à Paris La Défense et son centre d'excellence opérationnelle à Nantes.

Création de la direction du regroupement de crédits

En juillet 2018, conformément aux orientations stratégiques de My Money Bank, la direction des opérations a été réorganisée pour créer une direction du regroupement de crédits (dite « direction DC »), sa structure ayant été finalisée à l'automne 2018. La direction DC est notamment dotée d'un pôle transformation en charge de la digitalisation, la simplification et l'automatisation de ses processus, ainsi que de fonctions supports dédiées s'agissant du risque, du pricing, des ressources humaines et de l'IT. Les objectifs ambitieux de la direction DC traduisent le caractère stratégique de son développement pour My Money Bank et, plus largement, My Money Group.

Entités d'Outre-Mer (Sorefi, Somafi-Soguafi et Socalfi)

Nouvelle organisation

Au premier trimestre 2018, une direction « Outre-Mer » a été mise en place au sein de My Money Bank/Doms. Sous l'autorité d'un directeur « Outre-Mer », la nouvelle organisation a pour objectif de développer les synergies, les échanges de bonnes pratiques et l'harmonisation des processus et des outils entre les différentes entités d'Outre-Mer (Sorefi, Somafi-Soguafi et Socalfi) ainsi qu'avec leur maison mère My Money Bank.

Projet « Grand Raid Outre-Mer »

Lancé fin 2017, le projet « Grand Raid Outre-Mer » s'est poursuivi en 2018. Ce projet a pour objectif de doter les entités d'Outre-Mer d'outils technologiques et de processus harmonisés en vue d'améliorer la performance à l'acceptation (« Time To Yes »), la productivité, la qualité de services et faire face à la concurrence des grands

groupes bancaires. La mise en place de ce projet ambitieux en termes d'investissements technologiques se poursuivra en 2019. Il permettra le remplacement de l'outil de gestion « Fibos » par la solution « Cassiopae » offrant de meilleures fonctionnalités, la construction d'un nouvel outil de Front Office et la poursuite du déploiement de l'initiative « E-Sofi » (dématérialisation des documents et workflow).

Renouvellement des opérations de titrisation privées

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de refinancement, de la recherche de diversification des sources et de réduction des coûts de financement des entités d'Outre-Mer, les opérations de titrisation privées ont été reconduites avec de nouvelles conditions. L'objectif est d'accompagner la croissance de la « franchise Doms » au travers d'outils de financement compétitifs.

Nouvelle opération de titrisation privée « TopazOne »

Les entités Doms ont réalisé une nouvelle opération de titrisation en 2018 portée conjointement par les sociétés Somafi-Soguafi, Sorefi et Socalfi, et My Money Bank en ce qui concerne certaines prestations liées à cette opération. Cette opération de refinancement vise à céder périodiquement à un fonds commun de titrisation dénommé "FCT TopazOne" des créances qu'elles détiennent :

- notamment à l'encontre de certains de leurs clients au titre de contrats de prêts, de contrats de location avec option d'achat, de contrats de location longue durée et de contrats de crédit-bail accordés par Somafi-Soguafi, Sorefi ou Socalfi dans le cadre du financement de l'acquisition ou de l'utilisation (le cas échéant) de véhicules automobiles ; et
- à l'encontre de concessionnaires de véhicules automobiles ainsi que de tout autre acheteur desdits véhicules au titre de contrats de vente portant sur les véhicules qui sont l'objet des contrats de location avec option d'achat, des contrats de location longue durée et des contrats de crédit-bail et qui sont retournés à Somafi-Soguafi, Sorefi et Socalfi à l'issue de la location.

Entités du groupe BESV

Banque Espirito Santo et de la Vénétie (BESV)

Opérations juridiques liées au changement de contrôle

Les opérations juridiques liées au changement de contrôle approuvées le 28 décembre 2018 comprennent notamment :

- la refonte des statuts de la société
- la mise en place d'une nouvelle gouvernance, nomination des deux dirigeants effectifs, nomination des nouveaux membres du conseil d'administration
- la modification de la dénomination sociale de BESV en My Partner Bank sous réserve de l'obtention de l'autorisation de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») avec délégation de pouvoir au directeur général de la Société pour constater le changement de dénomination sociale. L'autorisation de l'ACPR n'a pas encore été donnée au jour de la rédaction du présent rapport
- la mise en place d'un prêt d'action en date du 29 décembre 2018 de Promontoria MMB, en sa qualité d'actionnaire, à la société SLMB afin de régulariser le nombre d'actionnaires de la Société, le nombre minimum requis d'actionnaires dans une société anonyme étant de deux

Du fait de l'entrée de la Société au sein du groupe Promontoria MMB, BESV et My Money Bank ont conclu un contrat de service (master services agreement), un contrat de prêt pour un montant maximum de 150 M€ euros, et un contrat de centralisation de trésorerie (cashpooling).

Promontoria MMB et BESV ont signé une convention dite Cash Collateral Agreement le 26 septembre 2018, constituant un gage espèce au bénéfice de BESV d'un montant maximal de 40 M€. La convention, libre au moment de sa conclusion, est devenue réglementée du fait du changement de contrôle intervenu le 28 décembre 2018 et du fait de l'entrée de la Société au sein du groupe Promontoria MMB.

Refinancement Raisin

Fin 2016, le refinancement de BESV était principalement assuré par le groupe Novo Banco qui était alors l'actionnaire majoritaire de la banque. Pour s'affranchir de cette dépendance et réduire le coût de son refinancement, BESV a mis en place durant le 4ème trimestre 2016 un partenariat avec une Fintech Allemande du nom de RAISIN spécialisée dans l'épargne en ligne sur des comptes à terme garantis par le Fonds de Garantie des Dépôts et de résolutions.

L'exercice 2018 a été marqué par le succès de ce partenariat qui permet à BESV de proposer plusieurs offres de comptes rémunérés aux ressortissants allemands et espagnols.

Globalement ce sont ainsi 607 millions de dépôts de particuliers, principalement allemands qui ont ainsi été récoltés au 31 décembre 2018.

Remboursement des prêts subordonnés consentis par les anciens actionnaires

Le changement d'actionnaires a modifié la structure du bilan avec notamment le remboursement des emprunts subordonnés accordés par les anciens actionnaires, autorisé par la BCE le 27 décembre 2018.

Marignan Gestion

L'exercice 2018 a été marqué par la cession partielle du fonds de commerce de la Société à la société mère BESV en date du 13 juillet 2018 moyennant un prix forfaitaire définitif de 629 564,59 euros.

BESV Courtage

Hormis le changement de contrôle de sa société mère, BESV, et les modifications juridiques associées, aucun événement marquant n'est survenu au cours de l'exercice écoulé pour BESV Courtage.

AOC Patrimoine

Hormis le changement de contrôle de sa société mère, BESV, et les modifications juridiques associées, aucun événement marquant n'est survenu au cours de l'exercice écoulé pour AOC Patrimoine.

Société Lyonnaise de Marchands de Biens (SLMB)

L'exercice a permis la cession de trois actifs sis à Puteaux, Lyon et Convention.

Société Civile Immobilière 45 avenue Georges Mandel

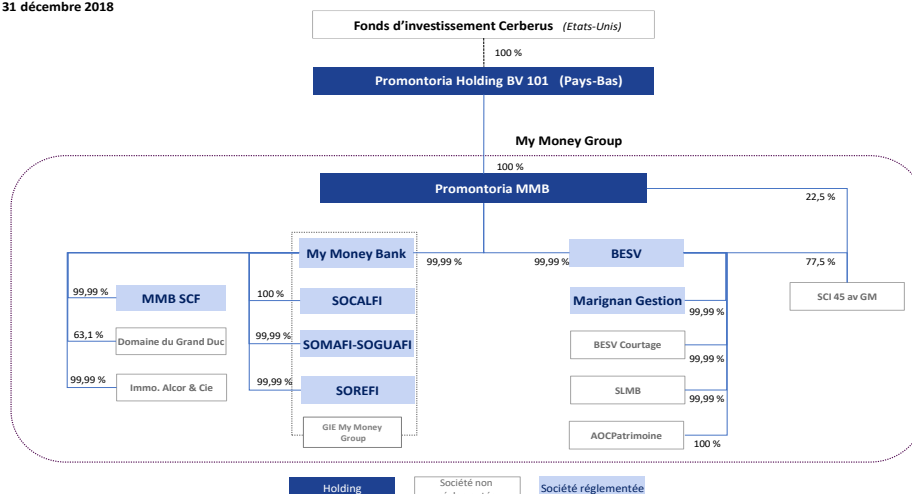
Dans le cadre du changement de contrôle de sa société mère, BESV, 15 750 parts sociales de la SCI 45 avenue Georges Mandel ont été acquises directement par Promontoria MMB.

2. Filiales directes et indirectes

• Périmètre et Organigramme du Groupe Promontoria MMB

La Société est la société mère, directe ou indirecte, avec statut de Compagnie financière holding, des sociétés représentées dans l'organigramme simplifié au 31 décembre 2018 ci-dessous, depuis le 28 mars 2017 s'agissant de My Money Bank et ses filiales, et depuis le 28 décembre 2018 s'agissant de BESV et ses filiales.

Organigramme juridique simplifié
31 décembre 2018



Le périmètre de consolidation inclut également 7 fonds communs de titrisation.

• Rappel des participations intra groupe

Promontoria MMB détient

- 43 284 372 actions (soit 99,99 %) de My Money Bank
- 1 action de Sorefi
- 1 part de la SNC Immobilière Alcor & Cie

- 5 007 783 actions (soit 99,99%) de BESV
- 15 750 parts (soit 22,50%) de la SCI 45 Avenue Georges Mandel
- 100 actions de MMB SCF
- 1 action de SLMB

My Money Bank détient

- 1 412 078 actions (soit 99,99 %) de Somafi-Soguafi
- 543 718 actions (soit 99,99 %) de Sorefi
- 175 020 actions (soit 100 %) de Socalfi
- 1 262 parts (soit 63,10 %) de la SNC Domaine du Grand-Duc
- 9 999 parts (soit 99,99 %) de la SNC Immobilière Alcor & Cie
- 999 900 actions (soit 99,99 %) de MMB SCF

BESV détient

- 32 999 actions (soit 99,99 %) de Marignan Gestion
- 29 999 actions (soit 99,99 %) de BESV Courtage
- 2 499 actions (soit 99,99 %) de SLMB
- 5 000 actions (soit 100 %) de AOCPatrimoine
- 54 250 parts (soit 77,50%) de la SCI 45 Avenue Georges Mandel

Sorefi détient

- 1 action de My Money Bank
- 3 actions de Somafi-Soguafi

SLMB détient

- 1 action de BESV
- 1 action de Marignan Gestion
- 1 action de BESV Courtage

• **Activités des filiales**

Le détail des activités de chacune des filiales existantes au 31 décembre 2018 de la Société figure en **Annexe 3** au présent rapport.

3. Evénements importants survenus depuis la clôture – Perspectives d’avenir de la société et du groupe Promontoria MMB

• **Evénements concernant Promontoria MMB**

Extension du périmètre de l’intégration fiscale dont Promontoria MMB est la tête de groupe

À la suite de l’acquisition du groupe BESV et la constitution de la société MMB SCF, le périmètre de l’intégration fiscale dont Promontoria MMB est la tête de groupe sera étendu aux sociétés suivantes : MMB SCF, BESV, Marignan Gestion, BESV Courtage, SLMB, AOC Patrimoine.

Les conventions à intervenir entre Promontoria MMB et chacune des sociétés concernées auront un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019

Modification de la fonction Conformité

La fonction Conformité du groupe Promontoria MMB a fait l’objet d’une réorganisation en février 2019. Une direction autonome de la Conformité a été créée au niveau de My Money Bank et de ses filiales. La nomination du responsable de la fonction-clé Conformité a été portée à la connaissance de l’Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution.

• **Evénements concernant les filiales directes ou indirectes de Promontoria MMB**

My Money Bank

Modification de la gouvernance

M. Thomas Schneegans a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société à compter du 30 janvier 2019 afin d’assurer les fonctions de Directeur Général de la société BESV.

Du fait de cette démission, M. Thomas Schneegans n'est plus dirigeant effectif de la Société au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier, à compter du 30 janvier 2019.

Modification de la fonction Conformité

La fonction Conformité du groupe Promontoria MMB a fait l'objet d'une réorganisation en février 2019. Une direction autonome de la Conformité a été créée au niveau de My Money Bank et de ses filiales. La nomination du responsable de la fonction-clé Conformité a été portée à la connaissance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Entités d'Outre-Mer

Modification de la fonction Conformité

La fonction Conformité du groupe Promontoria MMB a fait l'objet d'une réorganisation en février 2019. Une direction autonome de la Conformité a été créée au niveau de My Money Bank et de ses filiales. La nomination du responsable de la fonction-clé Conformité a été portée à la connaissance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

BESV

Projet Gamma

BESV a décidé de céder son activité de Banque Privée et a engagé un processus en ce sens.

Intégration fiscale 2019

À compter du 1er janvier 2019, comme le prévoit l'article 223 L 6 d du Code général des impôts, il est envisagé d'élargir l'intégration fiscale dont Promontoria MMB est la mère à BESV. Pour ce faire, il est prévu de transmettre à l'administration fiscale les lettres d'élargissement du périmètre de Promontoria MMB et d'accord de BESV avant le 30 avril 2019. La convention d'intégration fiscale sera signée en 2019 avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Filiales de BESV

Marignan Gestion

Lors de la réunion du Conseil d'administration de Marignan Gestion du 30 janvier 2019, les administrateurs ont approuvé le démarrage d'un processus de cession de la Banque Privée du groupe BESV englobant Marignan Gestion.

BESV Courtage

Aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

À noter toutefois que lors d'un Conseil d'administration de la société mère BESV du 30 janvier 2019, les administrateurs ont approuvé le démarrage d'un processus de cession de la Banque Privée comprenant la cession des titres de BESV COURTAGE.

AOC Patrimoine

Aucun événement important n'est survenu depuis entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

À noter toutefois que lors d'un Conseil d'administration de la société mère BESV du 30 janvier 2019, les administrateurs ont approuvé le démarrage d'un processus de cession de la Banque Privée comprenant la cession des titres de AOC P.

Société Lyonnaise de Marchands de Biens (SLMB)

Aucun événement important n'est survenu depuis entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

Société Civile Immobilière 45 avenue Georges Mandel

Aucun événement important n'est survenu depuis entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

4. Activités de la société

La valeur au bilan du portefeuille de titres de participations porté par la Société et les grands agrégats du résultat de la Société au 31 décembre 2018 sont présentés dans le tableau ci-après :

En K€	2017	2018
Parts dans les entreprises liées	38 624	92 841
Immobilisations incorporelles	-	-
Capitaux Propres (incluant le résultat)	35 395	56 791
Total de Bilan	39 009	118 793
Compte de Résultat		
Produit net bancaire	38 231	68 373
Charges générales d'exploitation	3 820	5 431
Dépréciation immo. Incorporelles	-	-
Gains ou pertes sur actif immobilisé	-	-
Résultat net	34 411	63 395

5. Résultats sociaux

Les comptes sociaux font apparaître :

- Un résultat brut d'exploitation de 62 941 355 euros qui s'explique principalement par les revenus du portefeuille titres à hauteur de 68 436 027 euros ;
- Un résultat net de 63 395 103 euros contre 34 411 076 euros en 2017.

Les comptes sociaux clos au 31 décembre 2018 figurent en **annexe 4** au présent rapport.

6. Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 63.395.102,92 euros, dont il convient de déduire l'acompte sur dividende de 42.000.000,00 euros voté par le Conseil d'Administration réuni le 25 juillet 2018, que nous vous proposons d'affecter :

- au compte « autres réserves » pour un montant de : 21.395.102,92 euros

<i>(en euros)</i>	
Résultat comptable de l'exercice clos le 31/12/2018	63 395 102,92
Acompte sur dividendes	-42 000 000,00
Montant du résultat distribuable	21 395 102,92
Situation avant affectation :	
Réserve légale	100 000,00
Autres réserves	34 311 076,11
Report à nouveau	-15 597,80
Résultat de l'exercice	63 395 102,92
Acompte sur dividende	-42 000 000,00
	55 790 581,23
Situation après affectation :	
Réserve légale	100 000,00
Autres réserves	55 706 179,03
Report à nouveau	-15 597,80
	55 790 581,23

La Société n'a engagé aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons :

- qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2017

- que le conseil d'administration réuni le 25 juillet 2018 a décidé le versement d'un acompte sur dividende de 42 millions d'euros au titre des comptes arrêtés au 30 juin 2018

7. Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6.1 et D. 441-4 du Code de commerce (modifiés par la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 - art. 205 et Article D441-4 ainsi que par le décret n°2015-1553 du 27 novembre 2015 - art. 1), le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice se décompose comme suit :

Montants en euros

2018

0 à 30 j	> à 30j	Total général
1 338 662 €		1 338 662 €

Ces dettes sont composées exclusivement de prestations de service intragroupe.

8. Modification des statuts de la société

Aucune modification n'a été apportée aux statuts de la Société en 2018. Le texte des statuts en date du 28 mars 2017 reste en conséquence en vigueur.

9. Activités en matière de recherche et développement

Promontoria MMB n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

10. Actionnariat salarié – délégations consenties en matière d'augmentation de capital

La Société n'a employé aucun salarié au cours de l'exercice 2018.

Nous vous précisons que l'Associé Unique n'a pas donné de délégations en matière d'augmentation de capital.

11. Résultats consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Promontoria MMB (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date.

Le Groupe a appliqué par anticipation la norme IFRS 9 à compter du 28 mars 2017, date de la création du Groupe.

Le 28 décembre 2018, Promontoria MMB a finalisé l'acquisition de BESV et de ses cinq filiales.

Conformément à la norme IFRS 10, Promontoria MMB exerçant le contrôle de BESV et de chacune de ses entités, ces dernières ont été consolidées par intégration globale.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 font ainsi apparaître un résultat net du Groupe Promontoria MMB de 107 millions d'euros de profit résultant d'un écart d'acquisition.

Le total de l'actif consolidé du Groupe Promontoria MMB s'établit à 5 777 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre, les encours (y compris crédit-bail et location financière) s'élèvent à 4 923 millions d'euros net de provisions (67 millions d'euros).

Au 31 décembre 2018, une baisse de 375 millions d'euros sur les actifs destinés à être cédés due principalement à la cession du portefeuille Auto Mainland à Financo.

Les capitaux propres consolidés ressortent à 673 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le produit net bancaire s'élève à 150 millions d'euros dont 159 millions d'euros liés aux revenus attachés aux encours de crédit.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 139 millions d'euros dont 79 millions d'euros liés aux charges de personnel et 53 millions en charges diverses (prestations intra groupe, services extérieurs).

Le coût du risque s'établit à 5 millions d'euros. Cette charge inclut 2,7 millions de dépréciations sur le portefeuille Auto Métropole déclassé en fin d'année.

Un écart d'acquisition négatif a été constaté à la suite de l'opération d'acquisition de BESV et ses filiales de 105 millions d'euros qui a été comptabilisé directement en résultat au poste « Variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2018 figurent en **annexe 5** au présent rapport.

12. Information sur les risques

• Expositions aux risques souverains et autres risques de contreparties

Risque souverain

Le risque souverain du groupe Promontoria MMB se limite principalement aux investissements en actifs liquides (HQLA) dans le cadre de la gestion de la liquidité du groupe et du respect des ratios réglementaires (LCR). Au 31 Décembre 2018, le portefeuille d'actifs liquides du groupe était de 79 millions d'euros et le groupe avait placé 123 millions d'euros de sa trésorerie à la Banque de France (montant non déduit des Réserves Obligatoires).

Risque de contrepartie

L'exposition du risque de contrepartie du groupe Promontoria MMB résulte principalement de ses placements de trésorerie auprès de ses banques et des opérations de couverture (swaps) de hors-bilan. Ces opérations sont principalement effectuées avec des établissements bancaires bénéficiant à minima d'une notation confortable de A (établis par un organisme externe d'évaluation de crédit – OEEC).

• Situation de refinancement du Groupe et risque de liquidité

Par suite de l'accord du collège de supervision de l'ACPR en date du 20 février 2017, relatif à une dérogation concernant l'application des exigences prudentielles sur une base individuelle des entités : My Money Bank, Sorefi, Socalfi et Somafi-Soguafi, Promontoria MMB forme avec les 4 entités un sous-groupe de liquidité au sens de l'article 8 du CRR. Depuis le 28 décembre 2018, BESV a intégré le groupe Promontoria MMB.

Depuis le changement d'actionnaire de My Money Bank, SOMAFI-SOGUAFI, SOREFI et SOCALFI des alternatives au refinancement intragroupe General Electric ont été mises en place. L'objectif de ces nouveaux outils de financement est d'assurer l'indépendance de la banque d'un point de vue de son refinancement.

Avant le changement d'actionnaire, environ 70% du refinancement de la banque était assuré par le groupe General Electric.

Dans ce cadre, GE Money Bank avait mis en place, en 2016, 3 fonds commun de titrisation afin d'assurer le financement de son activité « Regroupement de crédit » (comme présenté ci-dessus, dans la section « 4.5 Risques liés aux opérations ou montages de titrisation »). En parallèle le groupe a dynamisé le développement de son programme de dépôts à la clientèle, dans le but de diversifier ses sources de financement.

En 2017, le groupe My Money Bank a mis en place 4 nouvelles émissions de titrisation tant privées comme publiques. La croissance du programme de dépôt a été accélérée tout au long de l'année 2018.

En 2018, le groupe My Money Bank, à travers sa filiale MMB SCF, a réalisé sa première émission d'obligations foncières au quatrième trimestre pour un montant de 500 millions d'euros. Par ailleurs, les opérations de titrisation privées initiées en 2017, DiamondOne, et EmeraldOne, ont été reconduites au cours de l'exercice 2018 avec de nouvelles conditions plus compétitives. La ligne RubyOne a été clôturée par anticipation à la suite de la cession des actifs « Auto » de My Money Bank à Financo et a été remplacée par la ligne TopazOne pour financer les actifs « Auto » des entités DOMs.

My Money Bank a également conclu en 2018 une ligne de refinancement (Revolving Credit Facility – RCF) à hauteur de 120 millions d'Euros, avec différentes banques. Au 31 décembre 2018, aucun montant n'est tiré sur

cette ligne de refinancement. Des opérations de pension-livrée « Repo » ont également été mises en place avec deux partenaires bancaires. BESV et My Money Bank ont également accès aux refinancements de la BCE (MRO et LTRO).

My Money Bank encourage activement le développement et la croissance de son programme de dépôts notamment à travers l'élargissement de la gamme des produits (dépôts proposés à des clients PME) et la mise en place d'un partenariat avec une grande banque Allemande afin d'accroître la clientèle Particuliers. Ce programme qui a pour but de doter la banque d'une source de financement supplémentaire, permet notamment de refinancer les actifs à « court terme » (environ 2 ans). Au 31 décembre 2018, l'encours est d'environ 1,5 milliard d'euros contre 1 milliard d'euros au 31 décembre 2017.

Cette diversification permet d'optimiser et de renforcer la liquidité du groupe, en mettant à disposition de la banque différentes sources de financement présentant des caractéristiques différentes (en termes de taux, durée, montant, etc.).

En 2018, le refinancement du groupe My Money Bank se fait à hauteur de 49% au moyen de son programme de dépôt et 51% de refinancement sécurisé (titrisations publiques et privées ainsi que des obligations foncières).

• **Autres principaux risques**

My Money Bank assure une couverture adéquate de la production et des encours afin de ne pas subir l'évolution des taux et de préserver la marge clientèle.

Risque de taux

Au cours de l'exercice 2018, des opérations de swaps de taux ont été mises en place afin de réduire l'exposition de la société au risque de taux. En particulier, les différents véhicules de titrisation sont couverts soit par des swaps au bilan des FCT soit par des swaps au bilan de My Money Bank. Certaines opérations de couverture au bilan de My Money Bank ont été initiées afin de couvrir le risque de taux global du groupe Promontoria MMB.

Au cours de l'exercice, des stress tests de taux mensuels sur la valeur et les revenus consolidés du groupe ont été calculés puis présentés en Comité ALCO. Aucun dépassement des limites fixées dans le *Risk Appetite Statement* du groupe Promontoria MMB n'a été constaté (sensibilité de l'EVE à un choc de taux parallèle de +/- 200bp inférieure à 15% des fonds propres, sensibilité des revenus au même choc inférieure à 1% des Risk Weighted Assets).

Risque de change

Au cours de l'exercice 2018, My Money Bank n'a pas effectué d'opération clientèle ou de refinancement en devises : l'ensemble des encours et emprunts sont libellés en euros.

BESV opère occasionnellement en devises, via l'octroi de crédits et la collecte de dépôts. Les positions de change engendrées par cette activité commerciale ont été couvertes par des opérations à terme, enregistrées sur le bilan de BESV.

Au cours de l'exercice, la position de change consolidée du groupe a été présentée mensuellement en Comité ALCO. Aucun dépassement de limite n'a été constaté.

13. Autres informations – lutte contre l'évasion et la fraude fiscale

L'article L. 511-45 I du Code monétaire et financier impose aux établissements de crédit et aux sociétés de financement de publier, en annexe à leurs comptes annuels les informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Par ailleurs, l'article L. 511-45 II du Code monétaire et financier impose aux établissements de crédit, aux sociétés de financement et aux compagnies financières holding de publier, en annexe à leurs comptes sociaux annuels ou à leurs comptes consolidés annuels, les informations suivantes, pour chaque Etat ou territoire :

- Le nom des implantations, nature d'activité et localisation géographique ;
- Le produit net bancaire et chiffre d'affaires ;
- Les effectifs, en équivalent temps plein ;
- Le bénéfice ou perte avant impôt ;
- Le montant des impôts sur les bénéfices dont les implantations sont redevables, en distinguant les impôts courants des impôts différés ; et

- Les subventions publiques reçues.

Ces données sont agrégées à l'échelle de ces Etats ou territoires.

Promontoria MMB n'exerce pas d'activité dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts. La note 12 de l'annexe aux comptes consolidés est rédigée en conséquence.

Vous êtes invité à voter le texte des décisions que nous soumettons maintenant à votre approbation et à donner quitus de la gestion du Président et du Directeur général pour l'exercice écoulé.

Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions que susciteraient de votre part les comptes qui vous sont présentés et les décisions qui vous sont soumises et pour vous fournir toutes informations complémentaires sur l'activité de la Société.

À Paris La Défense,
Le 17 avril 2019
Le Président

B. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Cher Associé,

Conformément aux dispositions du code de commerce et aux statuts de la société, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et portant sur :

- les comptes sociaux, la conduite des affaires sociales et le contrôle interne
- les modalités d'exercice de la Direction Générale
- l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans la Société par chaque mandataire social durant l'exercice
- les conventions réglementées

Nous vous indiquons qu'aucune délégation n'a été accordée en matière d'augmentation de capital, et qu'en conséquence aucun suivi de l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé n'est à établir.

1. Les comptes sociaux, la conduite des affaires sociales et le contrôle interne

Le rapport de gestion établi par le Président et les documents comptables et financiers mis à notre disposition présentent l'évolution de l'activité et des résultats de Promontoria MMB au cours de l'exercice écoulé.

Ils n'appellent pas d'observations particulières de notre part sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion.

Par ailleurs, nos investigations et contrôles sur les documents sociaux n'ont révélé aucune irrégularité. Le Conseil d'administration est périodiquement et régulièrement informé de l'activité du dispositif de contrôle interne (contrôles permanents et contrôle périodique), des résultats des contrôles et du suivi des plans d'actions éventuellement associés. Le Conseil n'a pas d'observations particulières à formuler.

2. Modalités d'exercice de la direction générale

Au 28 mars 2017, M. Alain Demarolle a été nommé en qualité de Président du Conseil d'administration et M. Eric Shehadeh en qualité de Président de Promontoria MMB. M. Thomas Schneegans a été nommé, quant à lui, en qualité de Directeur général de la Société.

Le Président du Conseil d'administration est le garant du bon fonctionnement du Conseil d'administration de Promontoria MMB, en relation étroite avec la Direction Générale, tout en respectant les responsabilités exécutives de celle-ci. Le Président du conseil d'administration veille à ce que soient établis et mis en œuvre les principes du gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'administration représente collectivement l'Associé et agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société. Conformément à la faculté offerte par l'article L. 511-91 du Code monétaire et financier, les trois comités spécialisés prévus par la réglementation bancaire (le Comité des risques et de l'audit interne, le Comité des nominations et le Comité des rémunérations) ont été constitués au niveau consolidé de Promontoria MMB, en sa qualité de compagnie financière holding, de même que le Comité d'audit externe répondant, quant à lui, aux dispositions du Code de commerce.

Le Conseil d'administration détermine les orientations des activités de Promontoria MMB et de ses filiales, et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale. Il donne son accord préalable à toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées.

Le Conseil d'administration de Promontoria MMB s'est réuni à dix reprises au cours de l'exercice 2018. Il a notamment examiné les résultats de l'exécution du plan stratégique et les résultats du dispositif de contrôle interne lors de ses réunions trimestrielles.

3. Information concernant les dirigeants et membres du Conseil administration au titre de l'exercice 2018

• Situation du mandat du Président de la Société

Nous vous rappelons que le 28 mars 2017, l'Associé Unique a désigné M. Eric Shehadeh en qualité de Président de la Société, pour une durée de 3 ans, soit pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

M. Eric Shehadeh assure, conformément aux dispositions de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier, la direction effective de la Société.

Le mandat du Président de la Société n'aura pas à être renouvelé en 2019.

• Situation du mandat du Directeur général

Nous vous rappelons que le 28 mars 2017, l'Associé Unique a désigné M. Thomas Schneegans en qualité de Directeur Général, pour une durée de 3 ans soit pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

M. Thomas Schneegans assure, conformément aux dispositions de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier, la direction effective de la Société.

Le mandat du Directeur Général n'aura pas à être renouvelé en 2019.

• Situation des mandats des membres du Conseil d'administration

Nous vous rappelons que le 28 mars 2017, l'Associé Unique a :

- Nommé M. **Alain Demarolle** en qualité d'administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019
- Nommé M. **Jean Ballandras** en qualité d'administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019
- Nommé M. **Alexander Benjamin** en qualité d'administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019
- Nommé M. **Thomas de Bourayne** en qualité d'administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019
- Nommé M. **Keith Tietjen** en qualité d'administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019
- Nommé M. **Leland Wilson** en qualité d'administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019
- Nommé M. **Stephen Jones** en qualité d'administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019
- Nommé M. **Pieter Korteweg** en qualité d'administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019

M. Stephen Jones ayant cessé d'exercer ses fonctions en date du 11 juillet 2017, conformément à l'article 10 des statuts de la Société, M. Daniel Choquette a été coopté par le Conseil d'administration de la Société en remplacement de M. Stephen Jones pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019. L'Associé Unique de la Société a, le 20 septembre 2017, ratifié cette cooptation.

M. Pieter Korteweg a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur en date du 27 septembre 2017 et n'a pas été remplacé.

M. Alexander Benjamin ayant cessé d'exercer ses fonctions en date du 24 juillet 2018, conformément à l'article 10 des statuts de la Société, Mme Helen Heslop a été cooptée par le Conseil d'administration de la Société en remplacement de M. Alexander Benjamin pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019. L'Associé Unique de la Société a, le 4 septembre 2018, ratifié cette cooptation.

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration est composé de :

- M. Alain Demarolle, Président du Conseil et Administrateur
- M. Jean Ballandras, Administrateur
- Mme Helen Heslop, Administrateur
- M. Thomas de Bourayne, Administrateur
- M. Keith Tietjen, Administrateur
- M. Leland Wilson, Administrateur
- M. Daniel Choquette, Administrateur

Parmi ces sept administrateurs, quatre sont des administrateurs indépendants (Mme Helen Heslop, M. Jean Ballandras, M. Thomas de Bourayne et M. Leland Wilson). Ce dispositif est de nature à assurer l'indépendance du Conseil d'administration.

D'une manière générale, l'organisation de la gouvernance du groupe Promontoria MMB a été définie afin de répondre aux dispositions de l'Arrêté du 3 novembre 2014 en matière de contrôle interne des établissements de crédit et des sociétés de financement, ainsi qu'aux préconisations de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en matière de dispositif de contrôle interne, ainsi que de distinction marquée des rôles respectifs de l'exécutif (Direction générale) et de « l'organe de surveillance » (Conseil d'administration).

Le Conseil d'administration est, en conséquence, périodiquement et régulièrement informé de l'activité du dispositif de contrôle interne (contrôles permanents et contrôle périodique), des résultats des contrôles et du suivi des plans d'actions éventuellement associés.

Aucun mandat de membre du Conseil d'administration de la Société ne doit être renouvelé.

Autres mandats exercés par les membres du Conseil d'administration :

- M. **Alain Demarolle** : Président du Conseil et administrateur de My Money Bank, Somafi-Soguafi, Sorefi, BESV, Marignan Gestion, et Président du Conseil de surveillance de Socalfi, Gérant unique d'Alura Consulting Sarl, Managing Director de Cerberus Global Investment Advisors LLC, Président du Conseil de surveillance de MCS Group (Louvre Bidco)
- M. **Jean Ballandras** : Administrateur de My Money Bank, Somafi-Soguafi, Sorefi et membre du Conseil de surveillance de Socalfi, Directeur Général de Agrinerie De Ouaco, Akuo Energy New Caledonia, Calédonienne du Solaire, et administrateur de plusieurs filiales d'Akuo Energy et autres entités à l'international, notamment en Indonésie ;
- M. **Alexander Benjamin** (jusqu'au 24 juillet) : Administrateur de My Money Bank, Somafi-Soguafi, Sorefi et membre du Conseil de surveillance de Socalfi
- Mme **Helen Heslop** (depuis le 25 juillet) : Administrateur de My Money Bank, Somafi-Soguafi, Sorefi et membre du Conseil de surveillance de Socalfi, administrateur d'Hiscox Insurance Company LTD et Axway Group ;
- M. **Thomas de Bourayne** : Administrateur de My Money Bank, administrateur de BESV (depuis le 28 décembre 2018), Président de Credit.fr et Neocredit.ch AG (Suisse), gérant de Thomas de Bourayne Consulting
- M. **Daniel Choquette** : Administrateur de My Money Bank ;
- M. **Keith Tietjen** : Vice-Président et administrateur de Bawag P.S.K (Autriche) ;
- M. **Leland Wilson** : Président et Directeur Général de Corepointe Group LLC (Etats-Unis).

4. Conventions réglementées

Compte tenu de l'activité réglementée de la Société et en application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, les dispositions des articles L. 227-10 à L. 227-12 du Code de commerce sont applicables à la Société.

• Conventions conclues au cours de l'exercice 2018 soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 29 mai 2019

Ces conventions concernent les relations contractuelles entre la Société et une ou plusieurs sociétés ayant un lien en capital ou des dirigeants communs :

- Convention de gage espèces entre la Société et BESV, autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 20 septembre 2018, et signée le 26 septembre 2018.

• Conventions libres conclues au cours de l'exercice 2018

Les conventions considérées comme « libres », compte tenu du fait qu'elles constituent des opérations courantes au sein du groupe et conclues à des conditions normales de marché selon une documentation justifiée, intervenue au cours de l'exercice 2018 sont les suivantes :

- Convention de prêt entre la Société et la société My Money Bank signée le 21 décembre 2018
- Convention d'intégration fiscale entre la Société et la société My Money Bank signée le 16 novembre 2018 avec effet rétroactif au 01 janvier 2018
- Convention d'intégration fiscale entre la Société et la société SOREFI signée le 29 novembre 2018 avec effet rétroactif au 01 janvier 2018
- Convention d'intégration fiscale entre la Société et la société SOMAFI-SOGUAFI signée le 29 novembre 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018

• Conventions libres conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2018 (conventions de prestations de services intra-groupe)

Des conventions considérées comme « libres », compte tenu du fait qu'elles constituent des opérations courantes au sein du groupe et conclues à des conditions normales de marché selon une documentation justifiée, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2018.

- Convention de prestation de services (Master Services Agreement « MSA ») entre la Société et My Money Bank signée le 21 décembre 2017 avec effet rétroactif au 28 mars 2017.

Cette convention vise à déterminer les services rendus par les différents départements de My Money Bank à la Société. Le MSA permet alors de refacturer le temps passé par des collaborateurs pour le compte de la Société ainsi que des coûts associés ou frais externes.

Nous vous précisons que les Commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions, afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial conformément à l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier.

Nous vous demandons d'approuver les termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et d'approuver les termes des conventions qui y sont mentionnées.

5. Récapitulatif des délégations consenties en matière d'augmentation de capital

L'Associé unique n'a pas donné de délégation en matière d'augmentation de capital.

6. Politique de rémunération

Le rapport annuel sur la politique et les pratiques de rémunération pour l'année 2018, a été préparé conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne.

7. Audit énergétique – Déclaration de performance extra-financière

Conformément aux dispositions des articles L. 233-1 et L. 233-4 du Code de l'énergie et du décret n° 2013-1121 du 4 décembre 2013, les entreprises ayant plus de 250 salariés ou dont le chiffre d'affaires annuel excède 50 millions d'euros et dont le total de bilan dépasse 43 millions d'euros doivent effectuer un audit énergétique.

La Société, ainsi que plusieurs des sociétés du Groupe Promontoria MMB, remplissent au moins l'un des trois critères ci-dessus.

Dès lors, la Société a eu recours à la faculté offerte par le décret n° 2014-1393 du 24 novembre 2014 de faire réaliser cet audit par un prestataire externe compétent. C'est ainsi que la société Sinteo a été mandatée pour réaliser l'audit énergétique réglementaire sur la Tour Europlaza occupée par la Société et sa filiale My Money Bank.

A la suite des audits énergétiques réalisés par Sinteo entre janvier et novembre 2016, les rapports ont été remis aux sociétés concernées et peuvent être consultés au siège social de la Société. Lesdits rapports, leur synthèse et une copie du certificat de conformité en cours de validité délivré par l'organisme certificateur ont été transmis au Préfet d'Île de France par voie électronique conformément à l'article L.233-1 du Code de l'énergie et D.233-7 du Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Promontoria MMB, en sa qualité de société financière holding, se trouve assujettie, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'obligation de publier une déclaration de performance extra-financière. En effet, Promontoria MMB entre dans le champ d'application de ce dispositif, dès lors qu'elle dépasse, en appréciation consolidée, les seuils énoncés aux termes de l'article R225-104 du Code de commerce, à savoir 100 millions d'euros pour le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires et 500 pour le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice.

Par voie de conséquence, les obligations énoncées aux articles L.225-102-1, R.225-104, R.225-105-1 du Code de commerce et L.511-35 du Code monétaire et financier s'appliquent à Promontoria MMB.

La Société Promontoria MMB a désigné KPMG S.A. en qualité d'organisme tiers indépendant chargé de vérifier, conformément aux dispositions de l'article R.225-105-2 du Code de commerce, les informations sociales, environnementales et sociétales mentionnées dans la déclaration de performance extra-financière figurant en **annexe 7**.

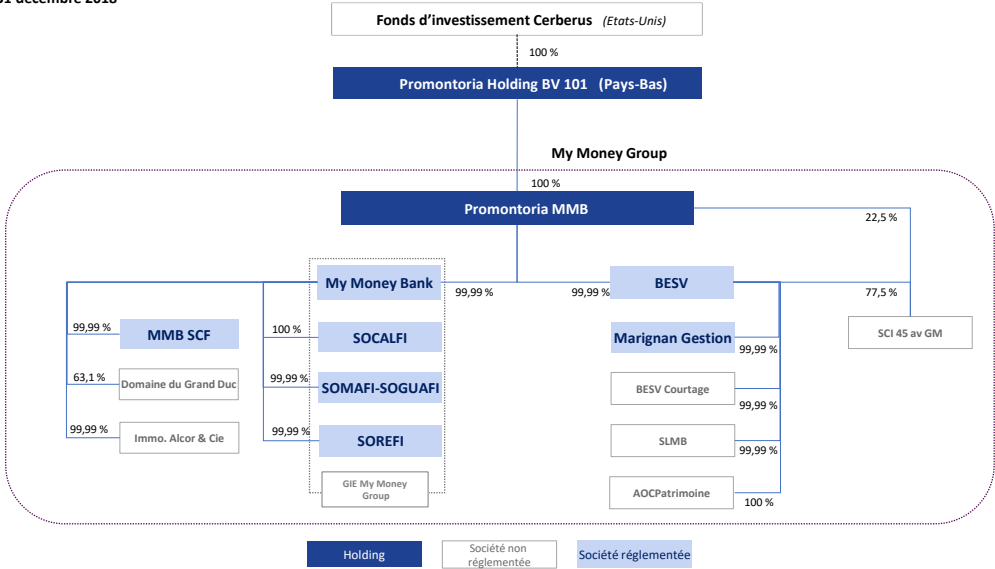
L'article L225-102-1 du Code de Commerce (modifié notamment par l'article 225 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement « Loi Grenelle 2 », l'article 12 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du Droit « Loi Warsmann 4 », les dispositions de la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016, et celles du décret n°2016-1138 du 19 août 2016), prévoit l'obligation de publication d'informations sociales, environnementales et sociétales dans le rapport de gestion, pour les sociétés cotées ainsi que pour certaines sociétés non cotées (article L225-102-1 alinéa 6). Il est également prévu, dans le cadre du nouveau dispositif, que la déclaration de performance extra-financière présente en annexe 7 soit consultable sur le site internet mymoneybank.com durant cinq ans.

La période couverte par la déclaration ci-après annexée est l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Le Conseil d'administration

Annexe 1 – Organigramme du groupe Promontoria MMB au 31 décembre 2018

Organigramme juridique simplifié
31 décembre 2018



Annexe 2 – Gouvernance de la société Promontoria MMB au 31 décembre 2018

Associé unique

Promontoria Holding BV 101

Président

M. Eric Shehadeh

Directeur Général

M. Thomas Schneegans

Dirigeants effectifs

M. Eric Shehadeh
M. Thomas Schneegans

Conseil d'Administration

M. Alain Demarolle (Président et Administrateur)
M. Jean Ballandras (Administrateur)
Mme Helen Heslop (Administrateur)
M. Thomas de Bourayne (Administrateur)
M. Keith Tietjen (Administrateur)
M. Leland Wilson (Administrateur)
M. Daniel Choquette (Administrateur)

Comité d'Audit Externe

M. Leland Wilson (Président)
M. Keith Tietjen
M. Daniel Choquette
Mme. Helen Heslop

Comité des Risques et de l'Audit Interne

M. Keith Tietjen (Président)
M. Leland Wilson
M. Thomas de Bourayne

Comité des Rémunérations

M. Keith Tietjen (Président)
M. Alain Demarolle
M. Leland Wilson

Comité des Nominations

M. Alain Demarolle (Président)
Mme. Helen Heslop
M. Jean Ballandras

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG SA
RSM France

Commissaires aux comptes suppléants

KPMG audit FS 1
FIDINTER

Annexe 3 – Activités des filiales de Promontoria MMB au 31 décembre 2018

Vous trouverez détaillés ci-après les résultats des filiales directes et indirectes de Promontoria MMB.

Les indicateurs sont issus des informations financières transmises par les différentes entités pour le processus de consolidation.

Liste des sociétés au 31 décembre 2018

- **Filiales directes**

- My Money Bank
- BESV

- **Sous-filiales significatives :**

Filiales directes de My Money Bank :

- Somafi-Soguafi
- Société Réunionnaise de Financement - Sorefi
- Socalfi
- MMB SCF

My Money Bank

- Forme : société anonyme
- Capital : 276 154 299,74 euros, divisé en 43 284 373 actions de 6,38 euros de valeur nominale
- Statut : Etablissement de crédit (Banque)
- Activités : Crédits aux particuliers en France, dépôts, détention de participations
- Répartition du capital au 31 décembre 2018 :
 - Promontoria MMB : 99,99 %, soit 43 284 372 actions
 - SOREFI : 1 action

En euros	2017	2018
Opérations avec la clientèle	460 490 915	1 139 744 052
Opérations de crédit-bail et assimilées	139 879 195	106 763 581
Capitaux propres (incluant résultat) :	358 495 279	343 993 690
Compte de résultat		
Produit net bancaire	59 227 642	164 946 806
Charges d'exploitation	-104 754 205	-102 707 030
Coût du risque	66 676 462	- 6 614 091
Résultat net	27 900 459	55 720 627

• Analyse activité/évolution des encours

Au 31 décembre 2018, les encours nets des dépréciations (y compris crédit-bail et location financière) et hors comptes ordinaires débiteurs s'élèvent à 1 120 millions d'euros contre 604 millions d'euros au 31 décembre 2017.

L'évolution porte principalement sur le portefeuille DC Secured (+767,4 millions d'euros) et Unsecured (-28,6 millions d'euros) et s'explique principalement par le rachat en juillet 2018 de l'intégralité des encours DC Secured du FCT DiamondOne à hauteur de 361,4 millions d'euros, en prévision de l'émission future des covered Bonds. L'évolution de l'encours sain DC Unsecured s'explique quant à elle par les opérations de titrisation via le FCT Emerald. L'importante réduction des encours « Auto » fait suite à la cession de la quasi intégralité du portefeuille à FINANCO.

• Analyse de l'évolution du résultat financier

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître :

- un résultat net d'exploitation bénéficiaire de 55,6 millions d'euros
- un résultat net social bénéficiaire de 55,7 millions d'euros

Les principaux éléments constituant ce résultat sont les suivants :

- Le produit net bancaire en augmentation significative, passant de + 59,2 millions d'euros en 2017 à + 164,9 millions d'euros en 2018. L'amélioration du PNB sur l'exercice 2018 en comparaison de l'exercice 2017 s'explique principalement par :
 - les dividendes reçus des filiales de MMB à hauteur de 84,6 millions d'euros, à savoir 19,6 millions d'euros de Sorefi et 64,9 millions d'euros de Somafi-Soguafi
 - la diminution des autres charges bancaires de 29,3 millions qui s'explique par la « moins-value brute » (hors impact coût du risque) de 36,3 millions d'euros dégagée en 2017 et relative aux cessions de créances compromises des portefeuilles Auto & Conso, contre une moins-value de 6,6 millions en 2018 (cession de créances lease)

- le résultat net d'exploitation s'élève à 55,6 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 21,1 millions d'euros l'année précédente. Il convient de noter que les charges générales d'exploitation absorbent en 2018 et à hauteur de 19,2 millions d'euros, les coûts relatifs à la réorganisation de la structure de la société (Projet Swing). Par ailleurs, l'actualisation des provisions au titre des engagements sociaux enregistre en 2018 une reprise de 6,6 millions d'euros, contre 2,7 millions d'euros en 2017
- le résultat net passe de + 27,9 millions d'euros au 31 décembre 2017, à + 55,7 millions d'euros au 31 décembre 2018, au titre duquel il convient de noter :
 - l'absence de charge d'impôt exigible au titre de 2018 (à l'identique de 2017), en lien avec un résultat fiscal déficitaire
 - l'exercice 2017 enregistre un revenu exceptionnel de 8,7 millions d'euros au titre de l'indemnisation reçue de GE France et faisant suite à la sortie du groupe d'intégration fiscale de MMB et de la perte définitive des déficits fiscaux non imputés
 - en 2018, constatation d'un crédit d'impôt recherche (CIR) à hauteur de 0,1 million d'euros.

Somafi-Soguafi

- **Forme** : société anonyme
- **Capital** : 21 181 215€, divisé en 1 412 081 actions de 15 € de valeur nominale
- **Statut** : Société de financement
- **Activité** : financements de ventes à crédit, location avec option d'achat et crédit-bail (automobiles)
- **Répartition du capital** au 31 décembre 2018 :
 - My Money Bank : 99,99%, soit 1 412 078 actions
 - Sorefi : 0,01%, soit 3 actions

En euros	2017	2018
Opérations avec la clientèle	110 077 205	119 023 921
Opérations de crédit-bail et assimilées	82 342 850	94 664 731
Capitaux propres (incluant résultat) :	122 513 534	58 471 639
Compte de résultat		
Produit net bancaire	34 507 703	25 924 641
Charges d'exploitation	- 26 214 807	- 26 420 299
Coût du risque	- 2 519 177	1 617 069
Résultat net	5 257 291	905 903

• Analyse activité/évolution des encours

Les activités sociales et les résultats de l'année 2018 s'inscrivent dans un contexte stable, avec un marché automobile plutôt porteur.

À fin décembre 2018, le marché automobile aux Antilles/Guyane s'est établi à 44 639 véhicules immatriculés dans les 3 départements, soit une hausse de 7,3 % sur un an, plus particulièrement porté par le segment de l'Entreprise, le segment des Particuliers ne progressant que de 2,5 %.

Sur ce marché, la Guyane a été la plus dynamique avec une croissance de 11,3 %, tandis que la Guadeloupe ne progressait que de 7,7 % et la Martinique de 5,5 %.

Dans ce contexte, Somafi-Soguafi a financé environ 6 500 véhicules neufs. La part de marché de Somafi-Soguafi à fin 2018, sur la totalité des véhicules immatriculés (hors loueurs) dans l'année, est de 17,6 % sur les Antilles/Guyane, en légère baisse par rapport à 2017. La différence est marquée entre la Guadeloupe (21 %) et la Martinique & Guyane (autour de 14,5 % chacune).

La forte concurrence des établissements bancaires a impacté le taux global de recours à crédit sur le lieu de vente impactant l'activité automobile « crédit » de Somafi-Soguafi. Il est à souligner que la Somafi-Soguafi a cru sur le segment des particuliers (+ 2 % en parts de marché), marché en hausse modérée, mais a perdu des parts de marché (- 4,7 %) sur le segment des entreprises en croissance significative.

Concernant l'activité « prêt personnels et autres crédits à la consommation », Somafi-Soguafi a enregistré une production de 36,1 millions d'euros de volume (hors « crédit renouvelable ») soit une **hausse de 10 %** par rapport à 2017.

La baisse enregistrée sur l'activité « crédit renouvelable » est désormais limitée, passant de 1,2 à 1 M€ sur l'exercice. Le point marquant de cette année 2018 a été la confirmation du succès du produit restructuration de crédits non hypothécaires (« Debt Consolidation Unsecured ») à 10,6 M€ de nouveau volume.

Sur le plan des marges, le taux d'usure a baissé significativement jusqu'au 1^{er} trimestre 2018, puis s'est stabilisée, la moyenne 2018 étant 53 bps en dessous de la moyenne 2017. Dans ce contexte, le taux d'intérêt moyen de la Somafi-Soguafi n'a baissé que de 23 bps grâce au recours à la Location avec Option d'Achat (LOA) sur les particuliers, et au segment de l'entreprise. La marge brute n'a baissé que de 15 bps, grâce à de meilleures conditions de refinancement.

• Analyse de l'évolution du résultat financier

Le Produit Net Bancaire ressort à 26 M€ au 31 décembre 2018. Ce résultat, en net recul, s'explique principalement par

- l'impact du niveau du taux de l'usure sur les marges,
- le retard en termes de volumes,
- le décalage de la titrisation ABS Doms de septembre à décembre 2017 et donc du report de conditions de refinancement plus favorables.

Les frais généraux sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net avant impôt ressort à 0,91 M€ ainsi que le résultat après impôt s'établissant également à 0,91 M€.

Société réunionnaise de financement – Sorefi

- **Forme** : société anonyme
- **Capital** : 8 155 785 € divisé en 543 719 actions de 15 € de valeur nominale
- **Statut** : Société de financement
- **Activité** : Opérations de financement aux entreprises et aux particuliers, notamment le crédit revolving.
- **Répartition du capital** au 31 décembre 2018 :
 - My Money Bank : 99,99%, soit 543 718 actions
 - Promontoria MMB : 0,01 %, soit 1 action

En euros	2017	2018
Opérations avec la clientèle	68 243 648	85 703 826
Opérations de crédit-bail et assimilées	144 759 104	181 495 696
Capitaux propres (incluant résultat) :	67 396 059	51 681 682
Compte de résultat		
Produit net bancaire	16 977 260	22 857 247
Charges d'exploitation	- 19 584 279	- 20 611 504
Coût du risque	8 552 172	2 211 128
Résultat net	5 855 389	3 947 867

• Activités et Résultats 2018

Pour l'année 2018, le volume de financement de la société SOREFI s'est élevé à 239,9 millions d'euros, en augmentation de 16,3% par rapport à 2017 (206,3 millions d'euros).

La production s'analyse principalement comme suit :

- Financements automobiles « particuliers » : 142,4 millions d'euros contre 124,8 millions d'euros en 2017 (+ 14,1%).
- Financements automobiles « entreprises » : 60,6 millions d'euros contre 51,9 millions d'euros en 2017 (+16,8%).
- Prêts personnels : 34,8 millions d'euros contre 27,1 millions d'euros en 2017 (+28,4%).
- Crédit renouvelable : 2,1 millions d'euros d'utilisations contre 2,6 millions d'euros en 2017 (-19,2%). Cette baisse est principalement liée à l'arrêt de l'activité revolving initiée en 2014.

La hausse de la production de SOREFI a surtout été portée :

- par une bonne performance sur le segment des financements automobiles aux particuliers et le gain de parts de marché.
- par une augmentation du segment « entreprises » porté par les bonnes performances sur les professionnels (professions libérales, artisans...).
- et par le fort développement des financements en prêt personnel hors revolving.

Les encours sains en normes françaises à fin décembre 2018 (y compris crédit-bail et location pour leur valeur financière, et hors cash-pool et crédits de trésorerie) s'élèvent à 264 millions d'euros contre 210 millions d'euros à fin 2017.

Le coût du risque s'élève à + 2,2 millions d'euros pour l'année 2018 porté par une meilleure performance du Risque.

L'exercice 2018 se solde par un résultat bénéficiaire de 3 947 867,26 euros.

Socalfi

- **Forme** : Société par Actions Simplifiée
- **Capital** : 262 530 000 Francs CFP, soit 2 200 001,40 €, divisé en 175 020 actions de 1500 Francs CFP de valeur nominale, soit 12,57 euros
- **Statut** : Société de financement
- **Activité** : Opérations de financement aux entreprises et aux particuliers, notamment le crédit revolving
- **Répartition du capital** au 31 décembre 2018 : My Money Bank (100%)

En euros	2017	2018
Opérations avec la clientèle	24 001 668	26 368 154
Opérations de crédit-bail et assimilées	67 838 421	71 617 614
Capitaux propres (incluant résultat) :	37 655 879	40 459 862
Compte de résultat		
Produit net bancaire	11 189 557	11 451 661
Charges d'exploitation	-4 028 497	-6 064 753
Coût du risque	14 139	-103 459
Résultat net	4 004 001	2 803 983

• Analyse activité - Résultats

Dans le contexte particulier exposé ci-avant, le marché automobile est resté en quasi stabilité (-1%) par rapport à 2017. Dans son ensemble, le marché de l'automobile calédonien est passé de 8 544 unités en 2017 à 8 211 unités en 2018 soit un retrait de 1 %.

Malgré cet environnement peu porteur, SOCALFI a toutefois dépassé son objectif commercial fixé à 43 millions d'euros (5.1 milliards francs XPF) et, atteint, tous segments confondus, une production totale de 45.5 millions d'euros (5.4 milliards de francs XPF) soit 105 % de l'objectif. Les parts de marché de la Société sur le financement des véhicules neufs ont augmenté en 2018, passant de 13,64 % à 14,64%.

Les volumes réalisés en 2018 se décomposent comme suit :

- 22 millions d'euros (2,6 milliards de francs XPF) sur les financements automobiles aux particuliers, chiffre identique à 2017,
- 8,5 millions d'euros (1,1 milliard de francs XPF) de production de prêts personnels contre 6,6 millions d'euros (789 millions de francs XPF) en 2017.
- 15 millions d'euros (1,8 milliard de francs XPF) de financement aux entreprises, montant équivalent à celui réalisé en 2016, et supérieur à celui de 2017 (13 millions d'euros soit 1,6 milliards de francs XPF).

Le taux de marge reste à un niveau satisfaisant (8.97% sur la nouvelle production de 2018 contre 9,19 % en 2017).

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de +50 % (6 millions d'euros (724 millions de francs XPF) contre 4 millions d'euros (481 millions de francs XPF en 2017), et représentent 53 % du produit net bancaire. Cette hausse est liée au redressement fiscal sur les taxes locales pour les années 2014 à 2017 pour un montant de 1,8 millions d'euros (218 millions de francs XPF).

Le coût du risque est en diminution, passant de 0,01 million d'euros (1,7 millions de francs XPF) à fin 2017 à -0,01 million d'euros (-12,3 millions de francs XPF) à fin 2018. Il reste à un niveau inférieur aux objectifs, ce qui traduit la performance des équipes de recouvrement de SOCALFI dans un contexte économique sous tension.

Le résultat net de l'exercice 2018 s'établit à 334 604 184 francs XPF (2 803 983,06 euros).

MMB SCF

- **Forme** : SA à Conseil d'administration
- **Capital** : 10.000.000 €, divisé en 1 000 000 d'actions de 10 euros de valeur nominale
- **Statut** : Société de crédit foncier
- **Activité** : émission d'obligations foncières
- **Répartition du capital au 31 décembre 2018** :
 - My Money Bank (99,9 %)
 - Promontoria MMB (0,01 %)

En euros	2018
Créances sur les établissements de crédit	524 789 924,46
Emprunts obligataires	500 636 986,31
Capitaux propres (incluant résultat)	9 973 801
Compte de résultat	
Produit net bancaire	395 725
Charges d'exploitation	- 421 924
Coût du risque	-
Résultat net	- 26 199

• Analyse activité et encours

L'émission inaugurale d'Obligations Foncières (émission publique) de MMB SCF a porté sur un montant total de cinq cents (500) millions d'euros selon les principales caractéristiques suivantes :

- Nominal : 500.000.000 euros
- Dénomination : 1.000 euros
- Prix d'émission : 99.303%
- Date de paiement : 31 octobre 2018
- Date d'échéance : 31 octobre 2025
- Date d'échéance étendue (*soft bullet*) : 31 octobre 2026

L'encours de la dette obligataire au 31 décembre 2018 s'élève à cinq cents (500) millions d'euros et est exclusivement libellée en Euros. Les obligations foncières de MMB SCF sont notées AAA par Standard & Poor's.

• Analyse du résultat financier

L'exercice clos le 31 décembre 2018, d'une durée de 6 mois et 19 jours, est le premier exercice social de MMB SCF. Il a été ouvert à compter du 12 juin 2018, date de constitution de la Société.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître un résultat brut d'exploitation déficitaire de 26 milliers d'euros et un résultat net social également déficitaire de 26 milliers d'euros.

Les principaux éléments constituant le résultat sont les suivants :

- un produit net bancaire de 396 milliers d'euros
- des charges générales d'exploitation de 422 milliers d'euros qui se composent principalement à hauteur de 317 milliers d'euros au titre de la refacturation de MMB des frais de gestion, de structuration et de conseil relatifs au programme de MMB SCF, dans le cadre du contrat de gestion et du contrat de prestations de services conclus entre les deux sociétés.

BESV

- **Forme** : Société anonyme
- **Capital** : 75.116.760 euros, divisé en 5.007.784, actions de 15 euros de valeur nominale
- **Statut** : Etablissement de crédit (Banque)
- **Activités** : Crédits aux professionnels en France, dépôts, détention de participations
- **Répartition du capital** au 31 décembre 2018 :
 - Promontoria MMB : 5.007.783 actions (99,9 %)
 - SLMB : 1 action (0,01 %)

En euros	2017	2018
Opérations avec la clientèle	1 000 624 619	1 251 689 551
Opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
Capitaux propres (incluant résultat) :	172 462 373	165 061 220
Compte de résultat		
Produit net bancaire	32 071 478	31 421 078
Charges d'exploitation	-23 651 873	-24 396 860
Coût du risque	-5 883 012	-16 313 234
Résultat net	2 920 354	-7 421 304

• Analyse activité/évolution des encours

Relations entreprises

L'encours moyen des crédits est passé de 148M€ à 169M€, soit plus 15%. Les efforts commerciaux et le suivi très régulier des clients ont porté leurs fruits. Les encours moyens des ressources atteignent plus de 113M€, avec une nouvelle pointe historique à 137M€ en décembre 2018.

Le PNB de la Direction des Relations Entreprises s'établit à 5,8M€, et connaît une hausse significative de 10%.

Immobilier

L'activité du département immobilier est encore restée soutenue sur tout l'exercice 2018. Le département enregistre une production supplémentaire de 103 M€ entre décembre 2017 et décembre 2018. Cette progression est à rapprocher des 140 M€ de remboursement de l'exercice.

Financements structurés

L'année 2018 a été marquée par le redémarrage de la production de nouveaux prêts « LBO » et 10 nouveaux dossiers ont été approuvés par le Comité des Crédits dont 8 ont été mis en place au cours de l'exercice et 2 dossiers différés sur le premier trimestre 2019. Les encours moyens de début de période étaient retombés à 43,1 M€ pour remonter à 64,9 M€ le 31 décembre 2018 et à 84M€ en pro forma (intégration des deux dossiers dont la mise en place a été différée sur le T1 2019). Le PNB brut sur l'année écoulée est de 1,604 M€.

Audiovisuel et cinéma

Le département est parvenu à maintenir sur l'exercice un PNB de 2,7 M€, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. Les ressources se sont consolidées sur l'exercice, avec un encours moyen de 66,5 M€ (+4%), dont 71% de dépôts à vue. S'agissant des emplois, un encours moyen de 75 M€ (+11%).

Mandataires de justice

Malgré une baisse des ouvertures de comptes (89 contre 92 précédemment) le département a su maintenir un niveau de PNB stable par rapport à l'année précédente. Les perspectives 2019 sont encourageantes au regard des dernières ouvertures de comptes (durant le 4ème trimestre 2018) sur des dossiers dont la taille est significative.

Fonds Communs de Titrisation (FCT) et Rachats de Créances Commerciales (RCC)

La BESV était la banque dépositaire de 15 Fonds Communs de Titrisation et/ou compartiments (FCT) à fin décembre 2018. Elle a été retenue pour être la banque dépositaire de trois nouveaux FCT dont deux ont été fondés pour le compte de Société Générale avec l'introduction d'une nouvelle société de gestion (Paris Titrisation).

Banque privée et gestion patrimoniale

Sur l'année 2018 les actifs gérés de la clientèle de la Banque Privée ont baissé de 21 %, dont un tiers de ce pourcentage du fait de la baisse des marchés au dernier trimestre. Les encours d'assurance-vie ont baissé de 13 %, l'encours moyen annuel des emplois de la clientèle, essentiellement des crédits lombards, a été divisé par 4, passant de 40 à 10 M€. En revanche, les dépôts de la clientèle auront progressé de 20 % sur l'année, passant de 25 à 30 M€.

Le PNB de la Banque Privée a diminué pour s'établir à 3,4 M€ contre 4,9 M€ à fin 2017.

Autres activités

Département des particuliers

En 2018, l'activité du département s'est principalement concentrée sur les activités d'ouverture de compte et de crédit hypothécaire. Cette activité étant exclue du périmètre de cession de BESV a donc pris fin au 28 décembre 2018.

Trésorerie

L'activité principale de la Salle des marchés est d'assurer le refinancement de la Banque et de réaliser des opérations de taux et de change pour ses clients. Le taux moyen de refinancement pour l'année 2018 s'est établi à 1,42 %. L'écart constaté entre les conditions de refinancement et le taux de cession interne a généré un PNB négatif pour la trésorerie de 3.931 k€.

Gestion générale

La Gestion Générale regroupe l'ensemble des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas directement imputables à une unité d'exploitation et recense les fonctions de « Holding ».

La Gestion Générale est déficitaire en 2018 comme en 2017 car elle supporte les cotisations payées au titre du fonds de garanties des dépôts et fonds de résolution unique (532k€ en 2018 et 313k€ en 2017) ainsi que de coût des titres subordonnés jusqu'à la cession (365k€ en 2018 contre 729k€ en 2017). Ces coûts étant compensés en partie par les intérêts sur créances douteuses (watch lists).

• **Analyse de l'évolution du résultat financier**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître :

- un résultat brut d'exploitation bénéficiaire de 6,7 millions d'euros,
- un résultat net social déficitaire de 7,4 millions d'euros.

Les principaux éléments constituant ce résultat sont les suivants :

- Le produit net bancaire est en diminution de 0,7 million d'euros, passant de 32,1 millions d'euros en 2017 à 31,4 millions d'euros en 2018
- Les charges générales d'exploitation augmentent de 0,8 million d'euros en raison d'éléments exceptionnels
- Le coût du risque se dégrade à 16,3 millions d'euros
- L'année 2018 est également marquée par la cession de lots de la société SLMB ayant généré un gain sur actifs de 3,3 millions d'euros.

Annexe 4 – Comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018

Actif (en k€)	Déc. 2017	Déc. 2018
Créances sur les établissements de crédit	364	19
Parts dans les entreprises liées	38 624	92 841
Autres actifs	-	25 902
Comptes de régularisation	21	31
Total actif	39 009	118 793

Passif (en k€)	Déc. 2017	Déc. 2018
Dettes envers les établissements de crédit	-	55 140
Autres passifs	3 309	6 528
Comptes de régularisation	4	35
Provisions	300	300
Capitaux propres	35 395	56 791
Total passif	39 009	118 793

P&L (en k€)	2017	2018
Produits et charges d'intérêts	(91)	(51)
Revenus des titres à revenus variable	38 625	68 436
Commissions nettes	(2)	(13)
Autres produits/charges d'exploitation bancaire	(300)	-
Produit net bancaire	38 231	68 373
Charges générales d'exploitation	(3 820)	(5 431)
Résultat brut d'exploitation	34 411	62 941
Coût du risque	-	-
Résultat d'exploitation	34 411	62 941
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
Résultat courant avant impôts	34 411	62 941
Impôt sur les bénéfices	-	454
Résultat net	34 411	63 395

Annexe 5 – Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018

Bilan consolidé

ACTIF		
<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2018	31.12.2017
Caisse et banques centrales	125 309	13 948
Instruments dérivés de couverture	6 618	2 656
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 963	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	79 152	72 653
Actifs financiers au coût amorti	2 164	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	439 142	386 233
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4 922 845	3 576 043
Actifs d'impôts courants	2 179	6 760
Actifs d'impôts différés	65 660	53 633
Comptes de régularisation et actifs divers	81 068	58 107
Actifs non courants destinés à être cédés	8 006	383 840
Immeubles de placement	9 696	-
Immobilisations corporelles	23 574	3 599
Immobilisations incorporelles	6 705	3 001
Total Actif	5 777 081	4 560 471

PASSIF		
<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2018	31.12.2017
Banques centrales	32	-
Passif financier à la juste valeur par résultat	4 856	-
Instruments dérivés de couverture	10 712	4 620
Dettes représentées par un titre	2 215 966	2 690 115
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	113 312	6 997
Dettes envers la clientèle	2 549 043	1 034 836
Passifs d'impôts courants	3 689	2 907
Passifs d'impôts différés	3 377	8 532
Comptes de régularisation et passifs divers	129 042	129 863
Provisions	74 008	74 180
Total Dettes	5 104 035	3 952 050
Capitaux propres part du Groupe	672 077	607 944
Capital social	1 000	1 000
Réserves consolidées	559 520	154
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	4 522	5 438
Résultat de l'exercice	107 035	601 352
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	969	477
Total Capitaux propres	673 046	608 421
Total Passif	5 777 081	4 560 471

Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2018	31.12.2017
Intérêts et produits assimilés	154 331	123 447
Intérêts et charges assimilées	(37 922)	(26 336)
Commissions (produits)	18 586	17 110
Commissions (charges)	(6 290)	(3 394)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 571	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 595	769
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(1 837)	(1 437)
Produits des autres activités	16 249	13 549
Charges des autres activités	(1 761)	(741)
Produit net bancaire	144 522	122 967
Charges générales d'exploitation	(139 446)	(100 535)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(431)	(2 741)
Résultat brut d'exploitation	4 645	19 691
Coût du risque de crédit	(4 786)	(11 748)
Résultat d'exploitation	(141)	7 943
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(882)	(15 416)
Profit d'acquisition	105 428	621 750
Résultat avant impôt	104 407	614 277
Impôt sur les bénéfices	3 120	(12 507)
Résultat de l'ensemble consolidé	107 527	601 770
Résultat part du Groupe	107 035	601 352
Résultat des intérêts ne conférant pas le contrôle	492	421

Annexe 6 – Décisions soumises à l'associé unique

Première décision

*Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et des rapports qui les concernent –
Quitus au Président et au Directeur Général*

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, faisant apparaître un bénéfice de 63.395.102,92 euros.

L'Associé Unique donne en conséquence quitus au Président et au Directeur Général de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Deuxième décision

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et approbation des charges et dépenses non déductibles

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve l'affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 telle qu'elle lui est proposée dans le rapport de gestion et décide donc d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 63.395.102,92 euros, dont il convient de déduire l'acompte sur dividende de 42.000.000,00 euros voté par le Conseil d'Administration réuni le 25 juillet 2018, ainsi qu'il suit :

- au compte « autres réserves » pour un montant de : 21.395.102,92 euros

<i>(en euros)</i>	
Résultat comptable de l'exercice clos le 31/12/2018	63 395 102,92
Acompte sur dividendes	-42 000 000,00
Montant du résultat distribuable	21 395 102,92
Situation avant affectation :	
Réserve légale	100 000,00
Autres réserves	34 311 076,11
Report à nouveau	-15 597,80
Résultat de l'exercice	63 395 102,92
Acompte sur dividende	-42 000 000,00
	55 790 581,23
Situation après affectation :	
Réserve légale	100 000,00
Autres réserves	55 706 179,03
Report à nouveau	-15 597,80
	55 790 581,23

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte :

- qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2017
- que le conseil d'administration réuni le 25 juillet 2018 a décidé le versement d'un acompte sur dividende de 42 millions d'euros au titre des comptes arrêtés au 30 juin 2018

L'Associé Unique prend acte en outre que la Société n'a engagé aucune dépense ni charge visée à l'article 223 quater du Code général des impôts au cours de l'exercice écoulé.

Troisième décision

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce (applicables sur renvoi de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier) et à l'article 15 des statuts – réexamen des conventions et application de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce (applicables sur renvoi de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier) et à l'article 15 des Statuts prend acte des conclusions de ce rapport et décide d'approuver l'ensemble des conventions et opérations qui y sont mentionnées.

Quatrième décision

Approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et des rapports qui les concernent

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ces comptes consolidés tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, faisant apparaître un bénéfice de 107 034 591 millions euros.

Cinquième décision

Fixation du montant des jetons de présence pour 2019

L'associé unique, sur proposition du Conseil d'administration, fixe à 600.000 € le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice 2019.

Sixième décision

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer toute formalité consécutive prévue par la loi.

Annexe 7 – Déclaration de performance extra-financière

La déclaration de performance extra-financière 2018 est accessible via le lien suivant :

[https://www.mymoneybank.com/sites/corporate/files/2019-06/Promontoria %20MMB DPEF EX2018.pdf](https://www.mymoneybank.com/sites/corporate/files/2019-06/Promontoria%20MMB_DPEF_EX2018.pdf)

Annexe 8 - Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière

Le rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière est annexé à celle-ci, accessible via lien suivant :

https://www.mymoneybank.com/sites/corporate/files/2019-06/Promontoria_%20MMB_DPEF_EX2018.pdf